

Épreuve

Kawkab al-Sharq, 13 juin 1933

Ce fut une belle épreuve — et quelle terrible épreuve ce cheikh parmi les cheikhs de l'Azhar s'infligea à lui-même — il fut hier désigné comme savant de la religion au Conseil des cheikhs ; il éleva la bannière de la parole de l'Islam, victorieuse ; il renforça la religion de Dieu et déploya son étendard triomphant, et manifesta la lumière de Dieu, claire et lumineuse, ne projetant aucune ombre et ne laissant aucun nuage, si léger ou fin soit-il, s'interposer entre lui et les gens. Et pourtant tout cela n'accomplit rien pour l'Islam, ni peu ni beaucoup.

Ce fut une belle épreuve — et quelle noble épreuve ce cheikh parmi les cheikhs de l'Azhar s'infligea à lui-même — il fut hier désigné comme savant de la religion au Conseil des cheikhs. Comment cette belle épreuve n'aurait-elle pas eu lieu, étant donné l'effort acharné que le cheikh déploya hier depuis l'ouverture de la séance jusqu'à sa clôture, montant à la tribune, appelant au Livre de Dieu, insistant sur la préservation du Livre de Dieu, et se désespérant que le Livre de Dieu pût être négligé. Les cheikhs l'écoutèrent au début — puis s'impatientèrent d'être retenus par lui sur quelque point, puis passèrent de l'impatience au mécontentement, puis à l'irritation, puis à l'agitation, et vinrent ensuite le départ du cheikh de la séance et son fait d'être le premier à partir parmi les partants — le cheikh devançant même ceux qui se retirèrent, notre maître Son Éminence le Grand Cheikh de l'illustre Azhar.

Que Dieu bénisse le Cheikh ! Que ces paroles irritèrent les oreilles des cheikhs. Et comme les hommes de religion sont impatients avec l'éloquence des hommes de religion ! Que Dieu les bénisse — ce sincère moudjahid dans la voie de Dieu ne méritait-il pas quelque encouragement et soutien, cet orateur éloquent défendant le droit de la religion de Dieu, ce noble chevalier défendant le Livre de Dieu ? Ne méritait-il rien d'encouragement et de soutien et d'approbation, rien de ce que lui accordât Son Éminence le Grand Cheikh de l'illustre Azhar — celui à qui les circonstances avaient rendu obligatoire de protéger l'Islam, de garder le Coran et de le défendre contre toute atteinte ? Mais le cheikh de l'Azhar se mit en colère et s'emporta, puis se ressaisit en hâte et se calma et abandonna le cheikh orateur aux reproches et aux blâmes — laissant le cheikh errer et vagabonder puis se taire, puis reprendre la parole, parler longuement puis brièvement. Et les membres autour de lui, tous les yeux

fixés sur lui, toutes les oreilles tournées vers lui et tous les visages dirigés vers lui, se montrèrent de plus en plus rebelles à son égard.

Il se montra rebelle, et eux se montrèrent rebelles à son égard ; jusqu'à ce que lorsque l'effort eut atteint sa limite de sa part, l'un d'eux l'encouragea doucement, et il but de l'eau de la vie et l'énergie et la vitalité se renouvelèrent dans son corps, et sa langue se délia et le flux de son éloquence gonfla et son autorité s'accrut et son torrent prit de la force, jusqu'à ce que le ministre des Traditions s'écria : « Holà ! Sommes-nous dans une école de langue, ou dans un conseil législatif ? »

Et le cheikh tonna et menaça, puis se stabilisa, puis fut à nouveau agité, et le président du Conseil le mit en garde ; et le cheikh n'y prêta pas attention, et un membre du Conseil fondit sur le cheikh et un frémissement traversa les recoins du Conseil — il allait continuer de parler jusqu'au matin, puis il passa à autre chose. Et le Conseil avait été saisi de tristesse et d'abattement et d'inquiétude et de mélancolie, se répandant sur lui tout entier. Puis un autre cheikh, l'un des hommes de religion, fit appel au cheikh orateur. Celui-là le supplia, et celui-ci aurait voulu le retenir de parler — mais le cheikh n'arrêtait ni ne s'arrêtait, et il continuait. Pour lui il y avait une splendide attraction spirituelle : le cheikh avait étendu son autorité sur le champ jusqu'à ce qu'il fût vide de tout adversaire. Puis le cheikh proposa un amendement à une disposition de la loi, et souhaitait par cet amendement imposer à tous les enfants des Musulmans dans leur appel à Dieu, dans l'éveil de leurs résolutions et l'éveil de leur sentiment et l'émoi de leurs nobles émotions — si bien que des hommes de religion d'entre ceux qui étaient avec le cheikh répondaient, et le cheikh et le cheikh de l'Azhar avaient déjà traversé ce que le cheikh souhaitait et avaient prévalu et la mémorisation complète du Coran était devenue une obligation incombant à chaque Musulman. Mais la séance du Conseil prit fin et le président sortit et les membres sortirent et le cheikh sortit avec les sortants ; puis l'avis fut pris parmi ceux qui revenaient, et si la mémorisation du Coran était ensuite rendue une obligation collective plutôt qu'une obligation individuelle comme la loi le souhaitait, ceux qui le voulaient parmi les Musulmans s'en chargeraient comme le cheikh le souhaitait. Et le cheikh était ferme dans son avis mais l'accord avait été atteint en dehors de la séance et le Conseil fut pris par surprise. Et la chose se termina comme elle avait commencé, et l'effort du cheikh passa sans fruit, gaspillé sur les séances du Conseil qui auraient été remplies par le discours du cheikh et sa splendide défense éloquente si les membres avaient eu la chance

d'étudier les dispositions de la loi et d'examiner le groupe de ses articles qui nécessitaient un examen.

Un certain nombre d'hommes de l'enseignement obligatoire étaient venus assister au Conseil et entendre ce qui serait dit là-bas sur ce sujet d'une grande importance ; ils entendirent le cheikh et l'entendirent, et ne virent pas le Conseil et ne l'entendirent pas ; et quand Dieu priva certaines gens du succès et qu'ils furent poussés à un excès de silence ou à un excès de paroles, ils gaspillèrent le droit et paralysèrent les deux affaires.

Cette séance renferme une leçon pour qui voulait en tirer profit, un enseignement pour qui voulait être averti, une étude pour qui voulait comprendre les leçons. On y trouvait l'excès dans le silence comme faisaient les cheikhs de l'Azhār — un gâcheur du droit sans aucun bénéfice. Et l'excès dans la parole comme le fit le cheikh hier — également un gâcheur du droit sans aucun bénéfice. Et que le meilleur des affaires est leur juste milieu. Et que l'excès n'a aucun bien en lui quelle que soit sa source, quel que soit son but, et quel que soit son sujet.

On y trouvait aussi que Son Éminence le Grand Cheikh de l'illustre Azhār avait pris hier une position qui ne lui convenait pas — car il était de son droit et de son obligation avant toute autre personne de prendre la parole sur ce sujet avec la parole des hommes de religion, de remettre la chose à sa juste place, et de montrer au Conseil une voie claire et évidente, sans détour ni esquivé. Mais le cheikh se déroba et s'esquiva, préférant le silence, puis préférant le retrait, puis revenant de nouveau à préférer le silence — si bien qu'il ne fut ni absent de la séance ni présent à elle en totalité, de sorte que sa présence aurait été bénéfique et utile. Il était de son droit de prendre son compagnon dans le silence, et de clarifier que Dieu le Tout-Puissant était plus clément envers Ses serviteurs que de leur imposer à tous la mémorisation complète du Coran, et que le meilleur était qu'un groupe vertueux parmi les fils des Musulmans prenne en charge la mémorisation du Coran comme la loi l'avait voulu — mais le cheikh craignit de déclarer cette vérité ouvertement de peur d'être accusé de décourager la religion et de manquer à la défendre, et craignit de rejoindre le cheikh orateur de peur d'irriter le ministre et de provoquer le mécontentement des détenteurs du pouvoir. Le cheikh préféra prendre une position étrange, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle était — comme le dit le noble Coran : [ni vers ceux-là, ni vers ceux-ci] — il lui manquait la franchise ; et la

franchise dans la vérité est la plus obligatoire des choses pour les hommes de religion.

Mais qui attendait de notre grand maître une position différente de la sienne ? Et l'ancien poète s'était-il trompé quand il dit :

*J'habillais un escadron d'un autre escadron —
et quand ils s'emmêlèrent je secouai ma main pour m'en dégager.*

Le cheikh secoua en effet sa main hier et il n'y resta rien. Quant au Conseil, sa position n'était pas moins étrange que la position du Grand Cheikh. Il était à l'étroit avec le cheikh orateur, excessivement patient avec lui ; peut-être le craignait-il et ne voulait-il pas manifester l'appel à la religion, tandis que le Grand Cheikh guettait anxieusement, ne pouvant ni soutenir son compagnon ni l'abandonner.

Et c'est ainsi que cette loi passa sans étude ni examen, parce qu'un cheikh parmi les cheikhs de l'Azhar voulut montrer du zèle pour la religion et fut excessif dans ce qu'il voulut, et que le Conseil voulut être patient avec lui et fut excessif dans sa patience. Et les intérêts des gens se perdirent entre l'enflure du cheikh et la contraction du Conseil. Que Dieu guide les gens vers la bonne appréciation des affaires.